

Sigillographie neuchâteloise [suite]

Autor(en): **Jéquier, Léon**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **50 (1936)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-744606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Sigillographie neuchâteloise

par LÉON JÉQUIER.

(Suite)

Chapitre VII.

Étude des armoiries de la Maison de Neuchâtel d'après les sceaux.

Les sceaux sont les plus anciens monuments héraldiques connus. Ce sont aussi parmi les plus importants car on en connaît le propriétaire et la date. Eux seuls permettent de suivre dès l'origine les variations des armoiries d'une famille. Il m'a donc paru intéressant de résumer ci-dessous les indications que nous pouvons en tirer sur l'histoire des armes de la Maison de Neuchâtel, en les comparant à d'autres documents.

J'examinerai tout d'abord l'origine de ces armoiries puis leur évolution dans les différentes branches et chez les successeurs des seigneurs de Neuchâtel jusqu'en 1707.

I. Les origines.

Dans son remarquable « Handbüchlein der Heraldik » M. D. L. Galbreath¹⁾ explique d'une manière qui me paraît parfaitement plausible, l'origine et le développement des armoiries. Voici, résumée en quelques mots, sa théorie :

Les armoiries remontent aux Croisades. Elles sont dues à la nécessité qu'on éprouvait de se reconnaître dans les grands rassemblements de troupes de tous pays qui eurent lieu à ce moment. Le guerrier de cette époque était si bien caché sous sa cotte de mailles et son heaume qu'on ne pouvait distinguer ses traits. Pour suivre son chef et le retrouver il fallait par conséquent que celui-ci portât un signe distinctif bien visible.

Le plus important de ces signes distinctifs est, il va sans dire, la *bannière*, commune à toute la troupe et portée par ou devant le chef. Cette bannière est l'emblème du fief, du pays: dès le début elle a été héréditaire.

L'*écu* aussi se voit facilement et il est normal qu'on l'ait décoré. Chacun choisissait l'emblème qui lui plaisait et en changeait même souvent lorsqu'il changeait d'écu. A fortiori ces emblèmes ne sont pas, au début, héréditaires. La plupart étaient du reste de simples renforcements²⁾ disposés de manière plus ou moins décorative, telle l'escarboucle qui orne l'écu d'Ulrich III sur son premier sceau équestre³⁾. Ceci nous montre qu'à la fin du XIIe siècle les écus armoirés n'étaient pas la règle générale même pour les dynastes relativement importants.

On aurait pu également songer à fixer un emblème sur le casque, un *cimier* qui aurait été visible à bonne distance. Mais fixer un cimier sur le casque n'était pas facile et si l'on voulait une pièce solide il la fallait lourde. C'est à cause de ces difficultés techniques que les cimiers ne sont devenus d'un usage courant que plus tard et qu'ils n'ont été portés en général que dans les tournois⁴⁾. Au point de vue

¹⁾ D. L. Galbreath, *Handbüchlein der Heraldik*, Lausanne 1930.

²⁾ Voir à ce sujet: J. Grellet, *Les armes de la Maison de Neuchâtel*, Musée Neuchâtelois 1887.

³⁾ A 5 — 1192 — fig. 5 (1935).

⁴⁾ Voir à ce sujet: Fürst zu Hohenlohe-Waldenburg, *Über den Gebrauch der heraldischen Helmzierden im Mittelalter*, Stuttgart 1868.

héraldique ils n'ont jamais eu l'importance des écus, surtout dans les pays de langue française.

Ce n'est pas seulement sur les champs de bataille ou dans les tournois qu'il faut se reconnaître. Il faut que les actes civils que l'on passe, les donations que l'on fait, soient revêtues d'un signe attestant leur authenticité. Or, au début du Moyen-Age, les clercs seuls et les moines savaient écrire, donc signer. L'emploi du cachet, déjà connu des Anciens s'est alors développé et généralisé et a engendré le *sceau*. Celui-ci porte une image et, pour les lettrés, une légende. L'image ou figure sigillaire peut représenter le propriétaire du sceau (sceaux équestres, etc.) ou bien le désigner par une sorte de rébus. C'est là l'origine des plus anciennes armoiries « parlantes », car ces figures devinrent héréditaires très rapidement. On peut même dire que la figure sigillaire est un portrait ou un rébus héréditaire.

* * *

Cette théorie s'applique d'une manière très intéressante à l'origine des armoiries de la Maison de Neuchâtel¹). Il ne faut cependant pas oublier que ce ne sont là qu'hypothèses séduisantes mais invérifiables puisque nous ne possédons malheureusement plus ni bannières ni écus antérieurs à 1200 et que seuls quelques sceaux de cette époque nous restent.

Le plus ancien sceau laïc de Neuchâtel que nous connaissions, celui d'Ulrich II (10)²), est équestre, mais presque à la même date le sceau de son fils Rodolphe II (11) porte un château³), figure sigillaire qu'utiliseront ses successeurs. Cette figure a naturellement été choisie pour rappeler le nom de famille du sigillant⁴). Je crois que ce château est plus ancien que Rodolphe II et qu'il a déjà servi à Ulrich II et peut-être à ses ancêtres⁵). Pourquoi sans cela les deux frères Rodolphe II et Ulrich III (12) auraient-ils adopté le même emblème alors qu'il aurait été plus normal qu'ils cherchassent à se distinguer?

Ce château quoique fort stylisé ne constitue cependant pas des armoiries à proprement parler et ne fut probablement jamais porté tel quel sur un écu ou une bannière. Par contre le curieux contre-sceau de Rodolphe I de Nidau (135)⁶) porte un emblème qui, au début, a vraisemblablement été porté sur un écu et que son propriétaire a fait transposer sur son sceau.

Quant à l'aigle qui paraît sur le sceau de Berthold (14)⁷) je pense qu'elle constitue les armoiries primitives et héréditaires de la Maison de Neuchâtel, ce qui expliquerait

¹) Voir à ce sujet: Mayer, *Genealogisch-heraldische Untersuchungen zur Geschichte des alten Königreichs Burgund*, Speir am Rh. 1930, p. 44—45.

²) A 2 — 1182/91 — fig. 6 (1935). — Les numéros indiqués entre parenthèses à la suite des noms propres renvoient à la généalogie parue dans les A.H.S. de 1935, n^o 4.

³) A 3 — 1192 — pl. I (1934).

⁴) De nombreuses familles dont le nom se terminait par « château » ou en allemand par « burg » ont employé des sceaux rappelant leur nom par un château, ainsi les comtes de Lenzburg et les barons de Hasenburg (F. Hauptmann, *Die Wappen der Grafen von Lenzburg*, A.H.S. 1912), les Neuburg (D. L. Galbreath, *Handbüchlein der Heraldik*), etc.

⁵) Il n'y a rien d'impossible à ce qu'Ulrich II ait eu un sceau équestre et un autre portant un château. Son fils, Ulrich III a bien eu deux sceaux équestres et un avec un château (A 5 — fig. 7 (1935); A 6 — fig. 8 (1935); A 7 — pl. I (1934).

⁶) F 3 — pl. I (1934).

⁷) A 8 — pl. I (1934).

sa présence sur les sceaux d'Othon de Nidau, prévôt de Soleure (139)¹⁾, et de Vauthier de Valangin, chanoine de Bâle (176)²⁾. Cette aigle aura disparu devant les chevrons pour ne plus servir que de support à ceux-ci. Cette disparition est d'autant plus compréhensible que l'aigle était extrêmement répandue parmi les vassaux et officiers de l'Empire, si bien qu'elle n'était plus guère un signe distinctif³⁾.



Fig. 75. L'écu du sceau de la Mairie de Neuchâtel en 1522.

Cependant l'aigle des premiers comtes se retrouve sur les armoiries de la Ville de Neuchâtel, sur les sceaux de sa mairie et sur ceux des contrats⁴⁾. Sur la plupart l'aigle paraît servir simplement de support à l'écu aux chevrons. Par contre dans les armoiries de la Ville elle est fort souvent contenue dans un écu (fig. 75 et 76).

Ceci confirme notre hypothèse et nous donne en même temps les émaux probables de ces armes primitives: d'or à l'aigle de sable becquée et membrée de gueules⁵⁾.

Quant à la bannière de Neuchâtel, elle portait vraisemblablement des pals chevronnés en nombre variable dans lesquels on peut voir peut-être une stylisation très poussée du château représenté sur les sceaux. Cette bannière de belle allure héraldique s'est peu à peu imposée tant sur les écus que sur les sceaux. Sur ceux-ci elle apparut d'abord modestement à côté du château⁶⁾ qu'elle ne tarda pas à supplanter totalement sauf chez les comtes de Neuchâtel-Nidau⁷⁾.

L'hypothèse que les pals chevronnés étaient à l'origine un emblème porté sur bannière qui par conséquent représentait le pays, est confirmée par le fait qu'on les retrouve dans les armoiries de quelques ministériaux des comtes: Erlach (de gueules au pal d'argent chargé d'un chevron de sable) Orvin (d'azur à une bande d'or chargée de trois chevrons de gueules).

¹⁾ F 5 — pl. I (1934). — D'après le prince de Hohenlohe-Waldenburg (*Zur Geschichte des Fürstenbergischen Wappens*, Nachtrag I, *Über den Reichsadler*), les aigles à deux têtes résulteraient en général, à cette époque, de la combinaison de deux armoiries portant chacune une aigle simple. Il y aurait donc sur ce sceau l'aigle des Neuchâtel et une autre, mais laquelle? Le manque de documents contemporains concernant le chapitre de Soleure ne nous permet pas de répondre à cette question. On peut exclure a priori le chapitre qui n'a jamais eu d'aigle comme emblème ainsi que l'évêque de Lausanne dont il dépendait et qui à ce moment était Boniface Clutinc (Reymond, *Les dignitaires de l'Eglise Notre-Dame de Lausanne*, Mém. et Doc. de la Soc. d'histoire de la Suisse romande, t. VIII, Lausanne 1912). Les armes de ce prélat étaient trois fleurs de lis au pied nourri (D. L. Galbreath, *Armorial vaudois*, Baugy 1935). Restent donc l'aigle de l'Empire ou celle du pape qui était à ce moment Grégoire IX (1227/41) de la famille Conti et portait de gueules à l'aigle échiquetée d'or et de sable (D. L. Galbreath, *Papal Heraldry*, Cambridge 1930), peut-être aussi celle de l'avoué du chapitre que l'on ne connaît pas (communication de M. l'Archiviste de l'Etat de Soleure). Ces deux dernières du reste assez peu vraisemblables.

²⁾ J 5 a — (1936).

³⁾ Voir Mayer, *Genealogisch-heraldische Untersuchungen...*, et F. K. Fürst zu Hohenlohe-Waldenburg, *Zur Geschichte des Fürstenbergischen Wappens*, p. 7: «Certe utuntur aquila plures gentes illustres, *usae sunt quoque plures quae iam defecerunt*». Parmi les exemples cités en note se trouvent les comtes de Neuchâtel.

⁴⁾ Ces sceaux officiels seront décrits dans la 4^o partie de ce travail. — Le prince de Hohenlohe-Waldenburg signale dans son ouvrage «*Zur Geschichte des Fürstenbergischen Wappens*» que de nombreuses villes et juridictions ont adopté les armes de leurs seigneurs.

⁵⁾ Voir à ce sujet la très intéressante étude de J. Grellet, *Les armes de la Ville de Neuchâtel*, parue dans les A.H.S. de 1897. — Ces émaux sont ceux de l'Empire jusqu'à la fin du XIV^e siècle, moment où l'aigle impériale commença à être becquée et membrée d'or. Je crois cependant que ce sont bien les émaux des armes anciennes des Neuchâtel. En effet ces aigles apparaissent d'abord sur les sceaux des contrats qui furent faits sur l'ordre du comte Louis dans la deuxième moitié du XIV^e siècle. Or celui-ci n'était plus vassal direct de l'Empire et il n'avait ainsi à première vue aucune raison de reprendre une autre aigle que celle de ses aïeux. Si on avait voulu modifier ces émaux pour prétendre à une juridiction impériale, ce n'aurait pu être qu'après la mort de Jean de Fribourg (1457) et alors on aurait adopté l'aigle bicéphale, becquée et membrée d'or.

⁶⁾ A 12 — 1247; G 1 — 1242; H 2 — 1249; pl. IV et II (1934).

⁷⁾ F 25 — 1370 — pl. III (1934).

Il est vraisemblable que cette bannière aux pals chevronnés était commune à toutes les possessions d'Ulrich II (10). Au moment du partage de 1215¹⁾ Ulrich III (12) ou Berthold (14) aurait, tout en conservant le dessin de cette bannière choisi d'autres couleurs pour faciliter la distinction des deux troupes. Berthold ayant eu les couleurs les plus brillantes, je suis porté à croire que c'est son oncle, représentant de la branche cadette qui en a adopté de nouvelles. Le contraire d'ailleurs est fort possible: Ulrich s'était attribué la part du lion (toutes les terres allemandes). Aurait-il eu la générosité, peu coûteuse il est vrai, de laisser à son neveu la bannière paternelle alors que lui-même conservait le titre comtal?²⁾

II. Le développement des armoiries.

a. Comtes et seigneurs de Neuchâtel.

Avant 1250 le nombre de pals et de chevrons de la bannière de Neuchâtel n'était pas fixe, puisque sur les plus anciens documents nous trouvons un ou deux pals chevronnés ou encore un pallé de quatre pièces commençant par un pal chevronné ou par un pal plein³⁾.

Dès le dernier quart du XIII^e siècle cependant, les armoiries de la branche aînée portent trois pals chevronnés⁴⁾. Probablement par suite d'une erreur du graveur, le premier sceau armorial d'Amédée (18)⁵⁾ ne porte toutefois qu'un pallé de six pièces.

Le sceau d'Ulrich IV (19) est plus curieux: l'écu ne porte que trois chevrons sans pal⁶⁾. Cette variante ou brisure est difficile à expliquer et ne se retrouve pas par la suite.

Comme son père, Rodolphe IV (25) a toujours porté trois pals chevronnés⁷⁾. Le plus bel exemple de ses armes se trouve sur sa statue dans le Monument des



Fig. 76. Plaqué d'huissier de la Bourgeoisie de Neuchâtel (XVII^e siècle).

¹⁾ Matile, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, Neuchâtel 1848, acte LXV, *Manuel Généalogique*, t. 1, p. 109.

²⁾ D'après Mayer, *Genealogisch-Heraldische Untersuchungen...*, p. 45, les couleurs des armes d'Ulrich III auraient été choisies comme étant celles de l'aigle impériale (or pour le champ, sable pour l'aigle et gueules pour les serres et le bec de celle-ci). Ce sont aussi, comme nous l'avons vu plus haut, les émaux des plus anciennes armes de Neuchâtel. Il paraît donc vraisemblable que c'est Ulrich III qui a conservé la bannière primitive.

³⁾ H 2 — 1249; A 12 — 1247; G 1 — 1242; pl. II et IV (1934).

⁴⁾ A 17; 19; 20; 25; pl. IX et XI (1934).

⁵⁾ A 16; pl. IX (1934).

⁶⁾ A 18; pl. IX (1934).

⁷⁾ Voir pl. XI (1934).

Comtes¹⁾. Dans son dernier grand sceau²⁾ l'écu est posé sur la poitrine d'une aigle, peut-être en mémoire de son ancêtre Berthold (14) dont il avait également repris le titre comtal²⁾.

Le comte Louis (32) par contre réduisit les pals à un seul et les chevrons à trois. Comme cette réduction apparaît sur son premier sceau³⁾, lors du vivant de son père, il se pourrait qu'il s'agisse là simplement d'une brisure. Celle-ci d'ailleurs a été maintenue après la mort de Rodolphe IV sans que l'on puisse en déterminer la raison. Il est intéressant de noter que cette réduction a eu lieu presque un demi siècle avant celle des fleurs de lis de France, qui n'a été officielle qu'à partir de Charles V.

Il est donc presque certain que les divers personnages du Monument des Comtes qui ne portent qu'un pal à trois chevrons ont été sculptés sur l'ordre du comte Louis. Malgré les nombreuses hypothèses faites à ce sujet, on n'est jamais arrivé à identifier ces personnages de manière tout à fait satisfaisante. Ils sont au nombre de cinq dont quatre presque semblables et l'autre plus grand. Celui-ci est le plus important non seulement par la taille, mais aussi par le fait qu'il est seul à porter l'épée. Je crois que c'est la statue du comte Louis lui-même. Les quatre autres ne sont armés que de poignards et seraient ses trois fils et son gendre, Rodolphe IV de Nidau, lui aussi dernier de sa race. Les couleurs ont été trop arrangées pour qu'on puisse en tirer un argument contre cette hypothèse. Les trois femmes vêtues de blanc pourraient être alors les trois femmes du comte Louis, les deux autres, ses filles. On ne peut du reste donner plus de précisions, mais on a ainsi toute la famille du dernier des Neuchâtel ce qui paraît assez logique. Les écus qui garnissent le Monument rappelleraient eux les ancêtres de Rodolphe IV. Cette théorie est confirmée par le fait que toutes les statues faites sur l'ordre du comte Louis sont vêtues de cottes ne portant qu'un pal alors que les écus sculptés en même temps en portent trois.

A l'encontre de cette hypothèse et en faveur de celle aujourd'hui classique qu'il s'agit des ancêtres de Rodolphe IV, on peut arguer que le dernier fils du comte Louis, Rodolphe, était mort avant d'être en état de porter des armes et qu'il est possible que des statues impersonnelles d'ancêtres aient été vêtues au goût du jour. En outre, d'après le chanoine anonyme, le comte Louis aurait été couché au milieu des siens (*jacet resupinus in medio aliorum*) et son affirmation mérite de retenir l'attention car il connaissait fort bien la Collégiale et le Cénotaphe devant lequel son ministère le faisait passer tous les jours. Mais moins de cent ans après lui, Barillier ne l'a pas vu ainsi et d'autre part étant donné l'arrangement actuel, il n'y a pas de place sur le Monument pour une statue couchée de la taille des autres. Ne peut-on alors penser que c'est la statue de Rodolphe IV que l'on aurait laissée couchée, comme elle l'était primitivement, lors de la construction du Monument et qu'on ne l'aurait redressée que plus tard, trouvant qu'elle était mieux ainsi, comme toutes les autres ?

Quant au fait que la troisième femme du comte Louis n'était pas en très bons termes avec son mari cela est insuffisant pour conclure comme l'ont fait certains auteurs qu'elle ne figurait pas sur le cénotaphe érigé de son vivant. (à suivre)

¹⁾ Au sujet du Monument des comtes, voir: J. Grellet, *Le cénotaphe des comtes de Neuchâtel*, A.H.S. 1917, et A. Lombard, *La Collégiale de Neuchâtel*, Neuchâtel 1932.

²⁾ *Manuel Généalogique*, t. I, p. 105.

³⁾ A 33 — 1331 — pl. XVIII (1934).